

TORCY En attendant le comité technique du 24 juin

Les postiers suspendent leur mouvement de grève



Torcy, hier. Une quarantaine d'agents de la plate-forme courrier de Lognes se sont réunis devant la sous-préfecture pour manifester leur mécontentement concernant le projet de réorganisation. (LP/G. Co.)

Béret orné d'une étoile rouge porté à la façon Che Guevara, drapeau rouge de FO tenu fermement, cette manifestante entonne la chanson bien connue « Si tu savais, ta réorg où on s'la met... » Hier à 14 heures, une quarantaine de grévistes venus de la plate-forme industrielle courrier (PIC) de Lognes, à l'appel de l'intersyndicale CGT, FO et Sud, ont manifesté devant la sous-préfecture de Torcy, où une délégation a été reçue par le cabinet du sous-préfet. Ce qu'ils voulaient lui dire, « c'est qu'ils ne refusent pas la réorganisation, à une condition : de mettre l'être humain au cœur du système ».

Hier, les grévistes estimaient le

taux de participation à 50 % (seulement 39 % selon la direction départementale de la Poste). Le mouvement a été suspendu à l'issue d'une assemblée générale, dans l'attente du comité technique qui doit se tenir le 24 juin.

■ Ils disent avoir déjà lancé deux alertes

« Le projet de réorganisation va induire de profonds changements dans l'organisation du travail avec des conséquences tout aussi importantes sur la santé des agents de la Poste PIC de Lognes », estime un expert mandaté par le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Tandis que les pos-

tiers, qui précisent avoir déjà lancé deux alertes, dénoncent « un taux d'accidents très supérieur à la moyenne nationale, la survenue chez les salariés de nombreux troubles musculo-squelettiques, une charge de travail excessive... sans compter un projet de réorganisation qui va aggraver les conditions de travail actuelles déjà dégradées ». Pour la Poste, « dans la nouvelle organisation, un budget de 40 000 € est consacré à l'achat d'équipements de prévention, 56 M€ ont été débloqués pour adapter les conditions de travail et la mission d'expertise a certifié que la nouvelle organisation est conforme au droit du travail ».

GILLES CORDILLOT